



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 99296

Texte de la question

M. Jean Grenet interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'annonce d'une augmentation des prix des billets SNCF. En effet, un nombre croissant de clients font valoir leur mécontentement sur la qualité du service de la SNCF, allant jusqu'à faire « la grève des billets » afin de manifester leur insatisfaction sur la qualité du service rendu (ponctualité...). Cette nouvelle augmentation est annoncée comme indispensable pour la modernisation et la maintenance du réseau. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui donner des informations chiffrées sur cette augmentation tarifaire et l'affectation du produit supplémentaire qu'elle doit générer.

Texte de la réponse

La SNCF a appliqué, à compter du 8 février 2011, une majoration de ses tarifs TGV, TéoZ et Lunéa de 2,85 % en moyenne en seconde classe. Cette hausse des tarifs, supérieure à l'inflation, s'explique par la nécessité de financer de nombreux investissements dont bénéficieront les voyageurs : il s'agit notamment de rénover et de renouveler le parc TGV, dont les premiers éléments ont été mis en service il y a plus de trente ans, et de compenser en partie la hausse des péages d'infrastructures. De surcroît, à l'instar des années précédentes, les hausses annoncées portent sur le tarif maximum et ne reflètent donc pas les prix effectivement payés par les usagers puisque moins d'un quart d'entre eux paie ce tarif plein. La majorité des usagers bénéficie en effet de tarifs réduits par le biais des cartes commerciales de l'entreprise, des tarifications sociales mises en oeuvre à la demande du Gouvernement ou encore par le biais de tarifs promotionnels de l'entreprise qui représentent désormais plus de 10 % des billets vendus et dont le volume continuera de croître en 2011. Les pouvoirs publics ont en effet demandé à la SNCF d'augmenter d'un million d'unités le nombre de billets Prem's qui seront vendus en 2011. En réponse au mécontentement d'une partie des usagers du quotidien, plusieurs mesures ont été annoncées le 21 janvier 2011, en présence des représentants des associations de consommateurs et d'usagers. L'entreprise a accordé une indemnisation de 200 EUR à l'ensemble des abonnés TGV ; le prix de ces abonnements sera de surcroît gelé en 2011. Des comités de ligne trimestriels seront créés et de nouveaux systèmes de communication seront mis en place afin d'améliorer l'information aux usagers. Enfin, un « engagement horaires garantis » spécifique aux abonnés TGV sera élaboré pour mieux tenir compte de leurs attentes et de leurs contraintes. Les pouvoirs publics sont, par ailleurs, très attentifs au plan d'urgence récemment annoncé par le président de la SNCF et visant à rétablir la ponctualité sur les douze lignes les plus sensibles du réseau. Dans ce cadre, la définition et la mise en oeuvre des programmes d'actions devront intervenir dans des délais rapprochés. Un bilan sera effectué a posteriori afin d'évaluer l'efficacité des mesures engagées et le cas échéant d'envisager des actions complémentaires. Alors que des objectifs ambitieux de report modal vers le mode ferroviaire ont été retenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement est très attaché au maintien de services de transport ferroviaire de qualité, dont la tarification reste accessible au plus grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99296

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2011, page 876

Réponse publiée le : 5 avril 2011, page 3442